

Supplément d'allocations familiales

pour les enfants de chômeurs, de travailleurs en incapacité de travail, de pensionnés et de handicapés

période:

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les données qui vous concernent, adressez-vous à l'organisme mentionné ci-dessus.

contact

téléphone

dossier n°

Vous percevez un supplément d'allocations familiales parce que le (beau-)père ou la (belle-)mère de votre (vos) enfant(s), qui vit en dehors de votre ménage, est chômeur (chômeuse), en incapacité de travail, pensionné(e) ou handicapé(e).

Pour obtenir ce supplément et le conserver, vous ne pouvez pas être remarié(e) ni être établi(e) en ménage. Selon la loi, des personnes forment un ménage de fait si

- elles cohabitent à la même adresse,
- elles ne sont ni parentes ni alliées jusqu'au troisième degré inclus (donc pas de parents, pas d'enfants, pas de frères ni de sœurs, pas de grands-parents, pas d'oncles ni de tantes),
- et contribuent chacune à régler conjointement leurs problèmes ménagers, financièrement ou d'une autre manière.

Qu'elles soient du même sexe ou de sexe différent n'a aucune importance.

En outre, vos revenus professionnels ou l'allocation sociale dont vous bénéficiez ne peuvent pas dépasser **1705,86** EUR brut par mois.

Ces conditions sont vérifiées une fois par an au moyen de ce formulaire. Le montant est valable à partir du 1^{er} août 2005.

Veillez compléter ce formulaire, le signer et nous le renvoyer le plus rapidement possible.

Si vous n'avez pas suffisamment de place, vous pouvez joindre une feuille séparée.

Si vous avez encore des questions, prenez contact avec votre organisme d'allocations familiales. Vous trouverez son adresse ainsi que le nom et le numéro de téléphone de votre gestionnaire de dossier en haut du présent formulaire.

Vous trouverez aussi des informations concernant les allocations familiales sur www.allocationfamiliale.be.

Vous devez mentionner toutes vos allocations et tous vos salaires, sauf

- les allocations familiales,
- les allocations forfaitaires pour l'aide d'une tierce personne, payées aux invalides et aux handicapés,
- les indemnités de frais payées aux gardien(ne)s d'enfants par l'ONE,
- les pensions alimentaires,
- les indemnités forfaitaires pour la tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, à concurrence de deux missions, et les indemnités forfaitaires pour les frais administratifs liés à cette tutelle

1

Votre situation familiale

Durant la période indiquée, ma situation

- n'a pas changé → **Passez au point 2.**
- a changé de la façon suivante :
 - établi(e) en ménage/remarié(e) le avec
 - né(e) le
 - autres modifications
 -

Par ex. nouvelle adresse, adoption, quelqu'un est venu vivre chez vous

2

Vos revenus

- Mentionnez toujours le **montant brut**. Il s'agit du montant avant déduction des impôts et des cotisations sociales. Regardez sur la fiche de paie ou d'allocations. Vous pouvez aussi envoyer une copie lisible de cette fiche.
- Si les revenus varient d'un mois à l'autre, indiquez, sur une feuille séparée, les revenus des 12 derniers mois.
- S'il s'agit d'un montant annuel (p. ex. une rente) ou d'une indemnité versée en une fois (p. ex. un capital en cas d'accident), indiquez-le clairement.

	Montant brut <i>(dernier montant)</i> <i>p. ex. 126,67 EUR</i>	Payé par <i>(dénomination et adresse de l'organisme ou de l'employeur)</i> <i>p. ex. Firme X, rue de la Gare 20, 1000 Bruxelles</i>
<input type="checkbox"/> Pas de revenus
<input type="checkbox"/> Allocations de chômage <i>(y compris les prépensions et les allocation de garantie de revenu)</i>
<input type="checkbox"/> Indemnités de maladie et d'invalidité
<input type="checkbox"/> Indemnités de maladie professionnelle ou d'accident du travail
<input type="checkbox"/> Pensions et rentes
<input type="checkbox"/> Pensions extralégales
<input type="checkbox"/> Salaire, <i>même si vous recevez des indemnités</i>
<input type="checkbox"/> Allocations de garde pour les gardien(ne)s d'enfants payées par l'ONEM
<input type="checkbox"/> Indemnités en provenance de l'étranger
<input type="checkbox"/> Revenus de travailleur indépendant
<input type="checkbox"/> Autres revenus

3

Autres membres du ménage

Indiquez ci-contre les renseignements relatifs à tous les autres membres du ménage. **Ne mentionnez pas les enfants pour lesquels nous payons des allocations familiales.**

Lien avec les enfants : p. ex. oncle, grand-mère, père adoptif, tuteur, frère, aucun lien

1. Nom et prénom
- Né(e) le lien
- Dans le ménage du au
2. Nom et prénom
- Né(e) le lien
- Dans le ménage du au

4

Signature

Vous devez nous communiquer le plus rapidement possible les modifications de votre situation familiale ou professionnelle ou qui concernent les enfants.

Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire.



Date Signature

Téléphone